



ancenis-saint-gereon.fr

## **DÉCISION MUNICIPALE N°23-041**

**Vidéo protection : installation d'un point relais radio sur un mât d'éclairage du stade de rugby sur le site du Bois Jauni - INEO**

### **LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON**

**VU** la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion, sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

**CONSIDÉRANT** l'étude réalisée par INEO Infracom conformément à la DM 075-22 afin de trouver une solution moins onéreuse répondant aux exigences de transmission nécessaire dans le cadre de l'opération de déploiement de la vidéo protection,

**CONSIDÉRANT** la nécessité à faire appel au prestataire connaissant le système de vidéo protection urbaine de la commune pour la prestation d'installation d'un point relais radio sur un mât d'éclairage du stade de rugby sur le site du Bois Jauni sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon,

**CONSIDÉRANT** le devis du 24 février 2023 de la société INEO Infracom pour l'installation d'un point relais radio sur un mât d'éclairage du stade de rugby sur le site du Bois Jauni,

### **DÉCIDE**

**Article 1** : De confier l'installation d'un point relais radio sur un mât d'éclairage du stade de rugby sur le site du Bois Jauni à la société INEO Infracom, sise 5 avenue Ampère, 44240 La Chapelle sur Erdre, N°SIRET RCS Dijon B 409 867 942 – FR22.

**Article 2** : La rémunération est de 3 779,60 euros Hors Taxe (HT), soit un montant de 4535,52 euros TTC.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Article 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,  
Le 06/03/2023  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*

## DEVIS QUANTITATIF - ETUDE DE PRIX

DEVIS N° : SP/22/02/47

Intitulé de l'affaire : Déplacement du point relais radio du Pylône vers le mât d'éclairage du stade de rugby



client : Ville d'Ancenis St Gérard  
 Nom : Mme Durando  
 adresse : Place du Maréchal Foch, 44150 Ancenis-Saint-Géréon

N° Asp	N° Ligne	Désignation	Fournisseur Observations	Référence	Unité	Qté	Prix U.H.T.	Total H.T.	Sous Totaux
	1	Surcoût Déplacement du point relais radio du pylône Hivory vers le stade de rugby							
	2	Création d'un point relais sur le mât d'éclairage du stade de rugby							
	3	Pose d'un coffret technique 400x300mm sur le mât d'éclairage stade - Fourniture et tirage d'un câble 3G2,5 par Inéo (120m environ) du coffret technique vers le comptage existant. (Les travaux de GC entre le mât du stade et le comptage existant sont à la charge de la ville)	Déjà inclus dans la TO1		U	1			
	4	Fourniture, pose et mise en service d'une antenne radio 5Ghz sur le mât d'éclairage du stade en direction d'un point vidéo	Déjà inclus dans la TO1		U	3			
	5	Création d'un point relais entre le mât d'éclairage du stade de rugby et la piscine							
	6	Pose et raccordement d'un câble 4 paires CX64PE depuis la baie de brassage vidéo vers l'antenne radio sur le toit de la piscine - Forfait câblage cat 6A (au mètre linéaire)		Forfait BPU	ml	50	2,75 €	137,50 €	
	7	Intervention avec nacelle 16 ml (1h)		BPU	h	4	80,01 €	320,04 €	
	8	Fourniture, pose et mise en service d'une liaison radio 5Ghz avec licence 60Mo		Forfait BPU	U	1	1 283,00 €	1 283,00 €	
	9	Fourniture réhausse de 2m		hors BPU	U	1	85,10 €	85,10 €	
	10	Paramétrage et mise en service lien radio		Forfait BPU	Ft	1	302,40 €	302,40 €	
	11	Taux Journalier Technicien y compris véhicule et outillage (1j) y compris tous frais de déplacements		Forfait BPU - 1 journée à 2 techniciens	j	1	544,32 €	544,32 €	
	12	Réorientation des antennes posées sur les points vidéo C7 et C12							
	13	Main d'œuvre Réorientation d'une antenne vers le point relais sur le mât du stade		Forfait BPU 2h00 à deux techniciens	h	4	66,53 €	266,12 €	
	14	Intervention avec nacelle 16 ml (1h)		BPU	h	2	80,01 €	160,02 €	
	15	Réhausse du candélabre de la caméra C29 rue Pierre et Marie Curie et réorientation de l'antenne							
	16	Fourniture réhausse de 2m		hors BPU	u	1	85,10 €	85,10 €	
	17	Main d'œuvre Pose d'une réhausse de 2m sur le candélabre du point vidéo C29 rue Pierre et Marie Curie et réorientation de l'antenne		Forfait BPU 2h00 à deux techniciens	h	4	66,53 €	266,12 €	
	18	Intervention avec nacelle 16 ml (1h)		BPU	h	2	80,01 €	160,02 €	
	19	Modification de la licence de la liaison radio Piscine - Eglise St Gérard							
	20	Augmentation de la licence de la liaison radio existante entre la piscine et l'Eglise de St Gérard - passage de 30Mo à 60Mo		hors BPU	U	1	169,86 €	169,86 €	

Validité de l'offre 1 mois

01/03/2023

garantie 1 an

hors contrat de maintenance

4 535,52€

Conditions de règlement

30 Jours

MONTANT TOTAL H.T.	3 779,60 €
T.V.A. 20,00%	755,92 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	4 535,52 €

INEO Infracom - service multi activités  
 5 av Ampère 44240 La Chapelle sur Erdre  
 Téléphone : 02 40 93 50 00  
 Code Siret : RCS Dijon B 409 867 942 - FR 22  
 Code APE: 4222 Z

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20230306-23dec041-AU  
Reçu le 13/03/2023